

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 4 mai 2026, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Lequin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Yves Dubois, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

1.1) MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et commence son allocution en mentionnant aux citoyens que les feux à ciel ouvert sont strictement interdits en saison printanière. Qu'il y a déjà eu deux interventions faites par la Régie des 3 Monts, concernant des feux interdits dans la dernière semaine. Les gens concernés sont passibles de contraventions et qu'il est très important de respecter les dates d'interdictions des feux à ciel ouvert soit du 1^{er} avril et 1^{er} juin. Il invite aussi les citoyens à une activité de démonstration de couteaux japonais qui se tiendra le 9 mai prochain à la salle municipale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité - navigation
6. Administration ;
 - 6.1 Résolution autorisant le paiement des assurances
 - 6.2 Soumission pour la réfection de la courbe sur le chemin Gosford Sud
 - 6.3 Soumission pour une étude hydrosédimentaire du lac Nicolet
 - 6.4 Soumission pour la réparation de la cheminée de l'édifice municipal
 - 6.5 Avis de motion - modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux #308
 - 6.6 Dépôt de projet du règlement #343-2026 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux #308
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Dépôt du bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Régie des 3 Monts - Informations préventives sur les différents feux
9. Voirie ;
 - 9.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 9.2 Réparation d'un ponceau avec un regard sur le chemin du Village
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Adoption du règlement #341-2026 modifiant le règlement de zonage #208
 - 10.2 Adoption du règlement #342-2026 modifiant le règlement de tarification #211
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Budget pour l'activité « Bonjour Printemps »
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Achat & installation d'une visière pour le lampadaire sur la rue Paradis

- 13. Liste de la correspondance ;
- 14. Varia ;
 - 14.1 Bail du domaine hydrique
 - 14.2 Projet d'aménagement de loisirs
 - 14.3 Service d'entraide des Hauts Reliefs statistiques de 2025
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de la séance

2026-05-077 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyé par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-078 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 soit adopté, en apportant la correction demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-079 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 67 483.99\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 67 483.99\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyé par le conseiller Yves Dubois

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Exc. M. Tardif - liste avril 28 198.10 / payé 28 198.08	(0.02)
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 464.41
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 896.99
4	Association des Riverains du Lac Coulombe ARLC (aide financière)	1 800.00

5	Visa Desjardins (achat divers)	1 136.28
6	Thérèse Nolet Lemay (ménage / avril)	699.59
7	Michel Lequin, maire	1 141.18
8	Michel Prince, conseiller	463.27
9	France Darveau, conseillère	463.27
10	Laurent Garneau, conseiller	463.27
11	Yves Dubois, conseiller	463.27
12	Guy Thériault, conseiller	463.27
13	Charles Duguay, conseiller	463.27
14	Bell Mobilité inc. (avril)	54.09
15	Buropro (avril)	602.25
16	Desjardins Sécurité Financière (avril)	521.15
17	MRC d'Arthabaska (mars)	2 400.76
18	Nordikeau inc. (avril)	3 041.09
19	Rhesus (avril)	100.50
20	Vivaco Groupe Coopératif (avril)	290.88
21	EMS Ingénierie inc. (support technique)	2 845.63
22	Les Pompes Garand inc. (pièce)	179.61
23	Service d'entraide des Hauts Reliefs - SEHR (aide financière)	500.00
24	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #3)	37 114.00
25	Total du salaire de la D.G. :	2 657.44
26	Total des salaires & déplacements :	4 258.54

TOTAL : 67 483.99 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1 PAROLE AU COMITÉ - NAVIGATION :

Le maire cède la parole au conseiller Charles Duguay qui mentionne que le mandat du comité - navigation était de préparer et de présenter un code de bonnes conduites pour la navigation sur le lac Nicolet. Le comité a présenté leur travail et fait leurs recommandations aux membres du conseil le 27 avril dernier. La prochaine étape sera une présentation publique, qui aura lieu le 25 mai prochain, l'invitation sera publicisée et annoncée sur la nouvelle page Facebook de la municipalité. Par la suite suivra une période pour recevoir les commentaires des citoyens, et ce, jusqu'au 29 mai. L'objectif est de faire l'adoption d'un code d'éthique lors de la séance du conseil de juin.

6) ADMINISTRATION

2026-05-080 6.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le renouvellement annuel du contrat des assurances ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la police d'assurance est 21 745.50\$ pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le paiement des assurances au montant de 21 745.50\$ soit autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-081 6.2 SOUSSION POUR LA RÉFECTION DE LA COURBE SUR LE CHEMIN GOSFORD SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public et sur invitation pour la réfection d'une courbe sur le chemin Gosford Sud ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été affiché aux endroits désignés dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est fait le 15 avril 2026 à 16h00 en présence des soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la première soumission reçue provenait d'Excavation Gagnon & Frères inc. pour un montant de 160 469.67\$ plus les taxes, et la seconde offre provenait d'Excavation Marquis Tardif inc. au montant de 81 200.00\$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de la compagnie Excavation Marquis Tardif inc. pour un montant de 81 200 .00\$ plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Charles Duguay**, appuyée par le conseiller **Yves Dubois**

Il est résolu

QUE la municipalité accorde le contrat de réfection de la courbe sur le chemin Gosford Sud à la compagnie Excavation Tardif inc. pour un montant total de 93 359.70\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-082 6.3 SOUSSION POUR UNE ÉTUDE HYDROSÉDIMENTAIRE DU LAC NICOLET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public et sur invitation pour une étude hydrosédimentaire du lac Nicolet ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été affiché aux endroits désignés dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des sept (7) invitations envoyées, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et elles ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est fait le 20 avril 2026 à 16h00 en présence de témoins ;

CONSIDÉRANT QUE la première offre provient de : Rappel (Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des bassins versants) - Coopérative de solidarité en protection de l'eau au montant de 27 300.00\$ plus les taxes, et la seconde de WSP Canada inc. au montant de 49 870.00\$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de la firme Rappel – Coopérative de solidarité en protection de l'eau pour un montant de 27 300.00\$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QU'une condition a été ajoutée par le conseiller Charles Duguay, demandant qu'une preuve d'assurance responsabilité professionnelle soit fournie par le soumissionnaire accepté ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Charles Duguay**, appuyée par le conseiller **Michel Prince**

Il est résolu

QUE la municipalité accorde le contrat pour une étude hydrosédimentaire du lac Nicolet à la firme Rappel pour un montant total de 31 388.18\$.

QU'une preuve d'assurance responsabilité professionnelle soit fournie à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-083 6.4 SOUSSION POUR LA RÉPARATION DE LA CHEMINÉE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux d'inspection effectués par Ramonage Hébert durant l'hiver, plusieurs problèmes ont été décelés concernant la cheminée de l'édifice municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des réparations urgentes pour sécuriser et arrêter la détérioration de la cheminée ;

CONSIDÉRANT QUE Ramonage Hébert inc. nous a soumis une première offre pour réparer l'intérieur de la cheminée en installant un tuyau pour arrêter l'effritement de la cheminée par l'intérieur au montant de 4 285.00\$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seconde offre de Ramonage Hébert inc., celle-ci est au tarif de 300\$ de l'heure, pour la réparation extérieure des briques (refaire le briquetage) ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Yves Dubois

Il est résolu

QUE les deux offres reçues de Ramonage Hébert inc. soient acceptées pour effectuer les réparations nécessaires sur la cheminée de l'édifice municipal et qu'un budget estimé à 7 000.00\$ soit autorisé pour les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-084 6.5 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX #308

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Thériault à l'effet que le projet de règlement #343-2026 modifiant le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus #308 sera présenté pour adoption lors de la présente séance.

- Ce règlement aura notamment pour objectif d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus.
- Les modifications apportées sont principalement la mise à jour des dates à l'intérieur du règlement puisque le code demeure inchangé.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2026-05-085 6.6 DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #343-2026 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX #308

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation, après chaque élection générale, de faire une mise à jour du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des élus a reçu une copie du projet et déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est disponible pour consultation au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyé par le conseiller Yves Dubois

Il est résolu

QUE le projet de règlement #343-2026 modifiant le code d'éthique et de déontologie #308 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

2026-05-086 7.1 DÉPÔT DU BILAN 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé son bilan auprès du ministère des Affaires municipales de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé des travaux publics à compléter le rapport d'économie d'eau potable 2024 et la transmis au MAMH pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et l'employé des travaux publics ont été questionnés par le MAMH, lors d'une rencontre, pour finaliser et vérifier les données déposées au rapport ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2024 sur la stratégie municipale d'économie d'eau potable a été approuvé et accepté par le MAMH ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyé par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le dépôt du bilan 2024 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RÉGIE DES 3 MONTS – INFORMATIONS PRÉVENTIVES SUR LES DIFFÉRENTS FEUX

La Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts a fait parvenir à la municipalité un document intitulé chronique préventive sur la saison des feux qui explique comment et quoi faire avant d'allumer un feu de broussailles, à ciel ouvert ou dans un foyer. La municipalité va publiciser l'affiche auprès des citoyens pour les informer qu'il est strictement interdit d'allumer des feux à ciel ouvert en période printanière soit du 1^{er} avril au 1^{er} juin.

9) VOIRIE

9.1 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE LOCALE (PIIRL)

Les directions des municipalités de la MRC ont eu une rencontre à la ville de Victoriaville concernant la présentation d'un document portant sur le plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL). La MRC d'Arthabaska a demandé à la firme d'ingénierie Pluritec de faire l'inventaire des ponceaux et des infrastructures routières pour chacune des vingt-deux (22) municipalités de la MRC. Dans les semaines à venir, chaque municipalité va recevoir son inventaire en format numérique pour les ponceaux et leurs infrastructures routières, ce qui facilitera la planification à long terme des travaux de voirie. Ce même document pourra aussi être utilisé par la municipalité pour déposer une demande de financement au PIIRL.

2026-05-087 9.2 RÉPARATION D'UN PONCEAU AVEC UN REGARD SUR LE CHEMIN DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE l'employé des travaux publics a constaté que le ponceau près du 20 chemin du Village s'est affaissé et un trou s'est formé dans le sol près du regard pluvial qui est bouché par une accumulation de sédiments ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux urgents sont nécessaires à la suite de l'affaissement important de la chaussée pour la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de service pour la réparation de ce ponceau de la compagnie Excavation Marquis Tardif inc. ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation reçue, les coûts de la réparation s'élèveraient à 15 116.72\$ plus les taxes, pour le remplacement du ponceau en tuyau de plastique, et d'un montant de 15 330.80\$ plus les taxes, pour le remplacement du ponceau en tuyau de béton. De plus, il peut y avoir l'ajout d'extra s'il y a présence de cap lors des travaux ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Guy Thériault**, appuyé par la conseillère **France Darveau**

Il est résolu

QUE la réparation soit effectuée le plus rapidement possible pour remplacer le ponceau par des tuyaux en béton par la compagnie Excavation Marquis inc. au montant de 17 626.59\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2026-05-088 10.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #341-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #208**

ADOPTION du règlement #341-2026 modifiant le règlement de zonage #208 visant à permettre un logement supplémentaire de type intergénérationnel dans les zones de villégiature ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Yves Dubois**, appuyé par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

QUE le conseil de Saints-Martyrs-Canadiens adopte le règlement #341-2026 modifiant le règlement de zonage #208.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 4 MAI 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-089 10.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #342-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION #211**

ADOPTION du règlement #342-2206 modifiant le règlement sur la tarification #211 concernant la tarification des permis ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Laurent Garneau**, appuyé par le conseiller **Charles Duguay**

Il est résolu

QUE le conseil de Saints-Martyrs-Canadiens adopte le règlement #342-2026 modifiant le règlement de tarification #211.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 4 MAI 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) **LOISIRS ET CULTURE**

2026-05-090 11.1 **BUDGET POUR L'ACTIVITÉ « BONJOUR PRINTEMPS »**

CONSIDÉRANT QUE la journée d'activité « Bonjour Printemps » se déroulera le 23 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette journée il y aura une distribution d'arbres, de compost, un conteneur pour la récupération de peinture et des kiosques d'informations ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira gratuitement des hot-dogs et des breuvages aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'environ 1 000.00\$ est alloué pour couvrir les dépenses reliées à cette activité ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Laurent Garneau**, appuyé par le conseiller **Yves Dubois**

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 1 000.00\$ soit alloué pour couvrir les dépenses lors de l'activité de la journée « Bonjour Printemps ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) **AFFAIRES DIVERSES**

2026-05-091 12.1 **ACHAT & INSTALLATION D'UNE VISIÈRE POUR LE LAMPADAIRE SUR LA RUE PARADIS**

CONSIDÉRANT QUE le maire a demandé à la compagnie DH Éclairage inc. Une offre de service, pour réduire l'éclairage du lampadaire de la rue Paradis, en ajoutant une visière pour lumière de rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la compagnie DH Éclairage est au montant de 930.64\$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires seront prises et une autre offre de service sera demandée ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Guy Thériault**, appuyé par le conseiller **Yves Dubois**

Il est résolu

QU'À la suite de la réception d'une seconde offre de service, une décision sera prise pour faire l'installation d'une visière pour le lampadaire de la rue Paradis.

QU'UN montant de 1 100.00\$ soit autorisé et pris au surplus budgétaire pour effectuer les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) **LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

1. **Lettre du député Sébastien Schneeberger** - Information de sa nomination à titre de député responsable du Centre-du-Québec
2. **Gouvernement du Québec, ministre de la Sécurité publique et du député Sébastien Schneeberger** - Programme d'assistance financière pour les sinistres survenues du 7 au 13 mars 2026
3. **Polyvalente de Disraëli** - Invitation au Gala Méritas
4. **Carrières PCM inc.** - Mise à jour des tarifs liée à l'augmentation du prix du carburant
5. **Municipalité de Tingwick** - Mise en vente d'une débroussailleuse
6. **Moisson Mauricie - Centre du Québec** - Invitation à un Brunch-bénéfice
7. **Ô Rivage** - Demande de soutien financier
8. **CRECQ (Conseil Régional de l'Environnement Centre-du-Québec)** - Campagne de sensibilisation « SOS Chauve-souris »
9. **CRECQ** - Présentation de leur édition 2025-2026 de la revue Éditos des experts
10. **Ministère de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie - Mauricie Centre-du-Québec** - Invitation à redoubler de vigilance à l'approche de la saison des feux de forêt
11. **SÛRETÉ DU QUÉBEC** - Invitation à prendre un café avec un policier

14) **VARIA**

2026-05-092 14.1 **BAIL DU DOMAINE HYDRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a renouvelé le bail auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour une partie du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit du lac Nicolet située en face d'une partie du lot 6 076 862 du cadastre de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est pour maintenir, à des fins non lucratives l'accès du public au plan d'eau, les constructions et/ou ouvrages suivants : un quai avec base de béton, une rampe de mise à l'eau, l'enrochement et le terre-plein ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est consenti moyennant le paiement par la locataire (la municipalité) d'un loyer annuel de soixante-dix-huit dollars (78.00\$ plus les taxes) pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail pourra être maintenu en vigueur, incluant toutes les reconductions, pour une période maximale de vingt-cinq (25) ans ;

EN CONSÉQUENCE proposé par la conseillère **France Darveau**, appuyé par le conseiller **Laurent Garneau**

Il est résolu

QUE le bail avec le MELCCFP du domaine hydrique soit reconduit d'année en année et selon les conditions inscrites au bail pour les 25 prochaines années.

QUE le droit de location soit défrayé au MELCCFP annuellement selon les conditions inscrites au bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-093 14.2 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aller de l'avant avec des projets d'aménagement de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs du conseil qui est formé de France Darveau, Guy Thériault ainsi que Yves Dubois qui s'est joint au comité pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs se penchera pour présenter au conseil un projet d'aménagement et des suggestions pour l'amélioration d'une aire de loisir et de divertissement ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs suggestions sont encore à l'état embryonnaire, comme faire un terrain de pickleball, un réaménagement de l'aire de loisirs et de divertissement ;

EN CONSÉQUENCE proposée par la conseillère **France Darveau**, appuyé par le conseiller **Yves Dubois**

Il est résolu

QUE le comité de loisirs prépare et présente au conseil un projet pour aménager une aire de loisirs et de divertissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 SERVICE D'ENTRAIDE DES HAUTS RELIEFS STATISTIQUES DE 2025

À titre informatif

La municipalité a reçu les statistiques d'utilisation des paniers alimentaires distribués en partenariat avec la Sécurité alimentaire de Victoriaville pour nos municipalités. Le SEHR a distribué 1310 paniers en 2025-2026, une augmentation de 23%. Le nombre de personnes touchées pour les paniers alimentaires à Saints-Martyrs-Canadiens se chiffre à 12.

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-05-094 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ